



HAL
open science

Que retenir de la publication des premiers résultats du recensement 2010 aux États-Unis ?

Cynthia Ghorra-Gobin

► **To cite this version:**

Cynthia Ghorra-Gobin. Que retenir de la publication des premiers résultats du recensement 2010 aux États-Unis?. *Pouvoirs Locaux : les cahiers de la décentralisation* / Institut de la décentralisation, 2011, 88, pp.7-12. halshs-00651899

HAL Id: halshs-00651899

<https://shs.hal.science/halshs-00651899v1>

Submitted on 14 Dec 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

15,00€

ISSN 0998-8289

N° 88 I/2011 (mars)

Pouvoirs Locaux

ID

Vincent Aubelle ■ Stéphane Cadiou ■ Victor Chomentowski ■ Xavier Coller ■ Robin Degron ■ Anne-Cécile Douillet ■ Delphine Espagno ■ Capucine Fandre ■ Lisa Fraser ■ Cynthia Ghorra-Gobin ■ William Gilles ■ Laurent Godmer ■ Julien Goupil ■ Marie-Ange Grégory ■ Christophe Guibert ■ Jean-Baptiste Harguindeguy ■ Eric Kerrouche ■ Rémi Lefebvre ■ Matthieu Leprince ■ Rémy Le Saout ■ Christèle Marchand ■ Thibault Marmont ■ Guillaume Marrel ■ Guillermo Martin ■ Régis Matuszewick ■ Fortunato Musella ■ Lucivine Paoli-Dalle ■ Romain Pasquier ■ Ivonne Poussier ■ Thibault Teulier ■ Aurélie Troupel ■ Sébastien Vignon

Trimestriel N°88 I/2011 (mars)

Pouvoirs Locaux

LES CAHIERS DE LA DÉCENTRALISATION



Passer de la péréquation à la « péréquité »



La région toulousaine, Laboratoire de l'interco

Qui sont les élus territoriaux ? instantanés ...

Vendredi 21/03
 14h : DGS -
 14h45 : Réunion ARS
 15h : Préfecture
 17h : Réunion finances
 A recontacter
 Tél : 06-48-13-57-05
 1000/111

MAIRE
 CONSEILLER MUNICIPAL
 CONSEILLER RÉGIONAL
 CONSEILLER GÉNÉRAL

ISBN 978-2-909872-64-3 - 15,00€



9 782909 872643

Couverture : Cf / b. Daix

Les enjeux politiques du recensement à l'heure de la gouvernance

Que retenir de la publication des premiers résultats du recensement 2010 aux États-Unis ?

Aux États-Unis, le recensement de la population a un impact direct sur l'organisation de la démocratie de représentation. L'administration fédérale s'appuie en effet sur les chiffres de populations des 50 États ainsi que sur leur taux de croissance au cours de la dernière décennie pour s'assurer que la répartition des sièges de la Chambre des Représentants reflète au mieux la nouvelle répartition spatiale de la population au sein du territoire. En dépit de son coût – estimé à 14 milliards de dollars selon la presse américaine –, le recensement ne fait l'objet d'aucune critique car il est perçu outre-Atlantique, comme un vecteur fondamental de l'organisation de la vie politique que nul ne conteste dans la mesure où il permet de faire respecter le principe de l'équivalence démographique de la circonscription électorale. À partir des premiers chiffres qui ont été publiés fin 2010, Cynthia Ghorra-Gobin analyse ici les premiers résultats du 23^e recensement et leur impact sur l'organisation de la vie politique dans son volet « démocratie de représentation ». Que révèlent ces chiffres au sujet de la société américaine et de sa répartition spatiale ? Les États du Sud et de l'Ouest continuent-ils d'être avantagés par rapport aux États du Nord-Est et du Midwest ? La politique menée par Washington serait-elle donc plus influencée par les premiers ? Quelles sont les raisons expliquant l'impatience des gouverneurs des 50 États et des responsables politiques ? Que doit-on retenir de ce principe de l'équivalence démographique sur lequel repose le volet représentatif de la démocratie américaine ?

Tout État a la responsabilité d'organiser un recensement, ce qui lui permet de mieux appréhender l'évolution de sa population en fonction des critères qu'il se donne. D'une manière générale, on peut dire que le recensement permet de rassembler un grand nombre de données faisant référence aux populations urbaines, populations rurales, au peuplement des échelons administratifs permettant de rendre compte de la vitalité démographique du maillage territorial. Il autorise le chiffrage des ménages en relation avec leurs revenus, ce qui permet d'avoir une image précise de l'évolution des catégories sociales (pauvres, riches et classes moyennes) tout en établissant une pyramide des âges différenciant ainsi les classes d'âges (jeunes, adultes et seniors), les hommes des femmes. Le recensement identifie le taux de croissance (ou décroissance) ainsi que la croissance (ou décroissance) des villes, des banlieues, des campagnes et des territoires péri-urbains. Certaines sociétés comme la société américaine incluent dans le recensement les notions de race et d'ethnie : il est ainsi demandé à tout individu de définir son appartenance raciale et/ou ethnique. De ce fait, les résultats du recensement sont loin d'être anodins dans la mesure où ils façonnent les

politiques publiques (politiques sociales et politiques d'aménagement du territoire), ont une influence directe sur la distribution de subventions étatiques et déterminent par voie de conséquence la stratégie territoriale de différents acteurs (publics et privés) soucieux de bénéficier d'une qualité de vie et de se retrouver dans un espace doté d'une certaine attractivité¹. On ne dispose certes pas d'études empiriques rendant compte de la manière dont les résultats du recensement influencent par exemple les prix de l'immobilier et du foncier mais il n'est pas erroné de le supposer.

Parmi les démocraties modernes, les États-Unis se singularisent plus que d'autres parce que chez eux le recensement a un impact direct voire même brutal diraient certains sur l'organisation de la démocratie de représentation. En effet, à l'occasion de tout recensement, l'administration fédérale s'appuie sur les chiffres de populations des 50 États ainsi que sur leur taux de croissance au cours de la dernière décennie pour s'assurer que la répartition des sièges de la Chambre des Représentants reflète au mieux la nouvelle répartition spatiale de la population au sein du territoire. Ce

par
CYNTHIA
GHORRA-GOBIN,
directeur de recherche
au CNRS (CREDA),
enseignante à l'Institut
d'Études Politiques

processus administratif appelé « *apportionment* » est inscrit dans la Constitution américaine. La fin de l'année 2010 a été marquée de l'autre côté de l'Atlantique par la publication des premiers chiffres de population de chacun des 50 États et de leur taux de croissance. D'où l'intérêt d'une analyse de l'impact du recensement sur l'organisation de la vie politique et plus particulièrement de son volet, « démocratie de représentation »².

Il ne s'agit donc pas de centrer le regard sur la dynamique des partis politiques, leur repositionnement sur l'échiquier politique ou encore la nature de leurs relations antagoniques ou convergentes mais de rendre compte d'un aspect (souvent négligé) jugé fondamental de la démocratie de représentation aux États-Unis, le « principe de l'équivalence démographique » des circonscriptions électorales. Ce principe est régulièrement réactivé à la suite du recensement et se traduit par une procédure administrative à laquelle tout gouverneur d'un État fédéré est particulièrement attentif à l'instar des partis politiques. Que révèlent les chiffres du dernier recensement au sujet de la société américaine et de sa répartition spatiale ? Les États du Sud et de l'Ouest continuent-ils d'être avantagés par rapport aux États du Nord-Est et du Midwest ? La politique menée par Washington serait-elle donc plus influencée par les premiers ? Quelles sont les raisons expliquant l'impatience des gouverneurs des 50 États et des responsables politiques ? Que doit-on retenir de ce principe de l'équivalence démographique sur lequel repose le volet représentatif de la démocratie américaine ?

Les États gagnants et perdants du 23^e recensement

Le dernier recensement américain s'est achevé à la fin de l'année 2010 et les travaux du Bureau du recensement sont en cours pour rassembler l'ensemble des données et procéder à leur analyse. L'administration fédérale a toutefois déjà publié à la fin du mois de décembre les premiers résultats concernant le chiffre de la population, le taux de croissance ainsi que les chiffres de population de chacun des 50 États. La population américaine a atteint 308 745 538 personnes (contre 281 421 906 en 2000) et le taux de croissance de la première décennie du XXI^e siècle a été de 9,7 % contre 13,2 % (au cours de la décennie précédente). La croissance démographique annuelle fut inférieure à 1 % mais le taux de croissance n'est toutefois pas identique pour les quatre grandes régions des États-Unis.

Les États du Sud (incluant notamment le Texas, la Floride, la Géorgie et la Caroline du sud) et de l'ouest (incluant notamment les États de Washington, Utah, Nevada et Arizona) – qualifiés dès les années 1970 *Sunbelt States* – ont enregistré l'essentiel de la croissance démographique. Le Sud a gagné 14 318 924 habitants soit

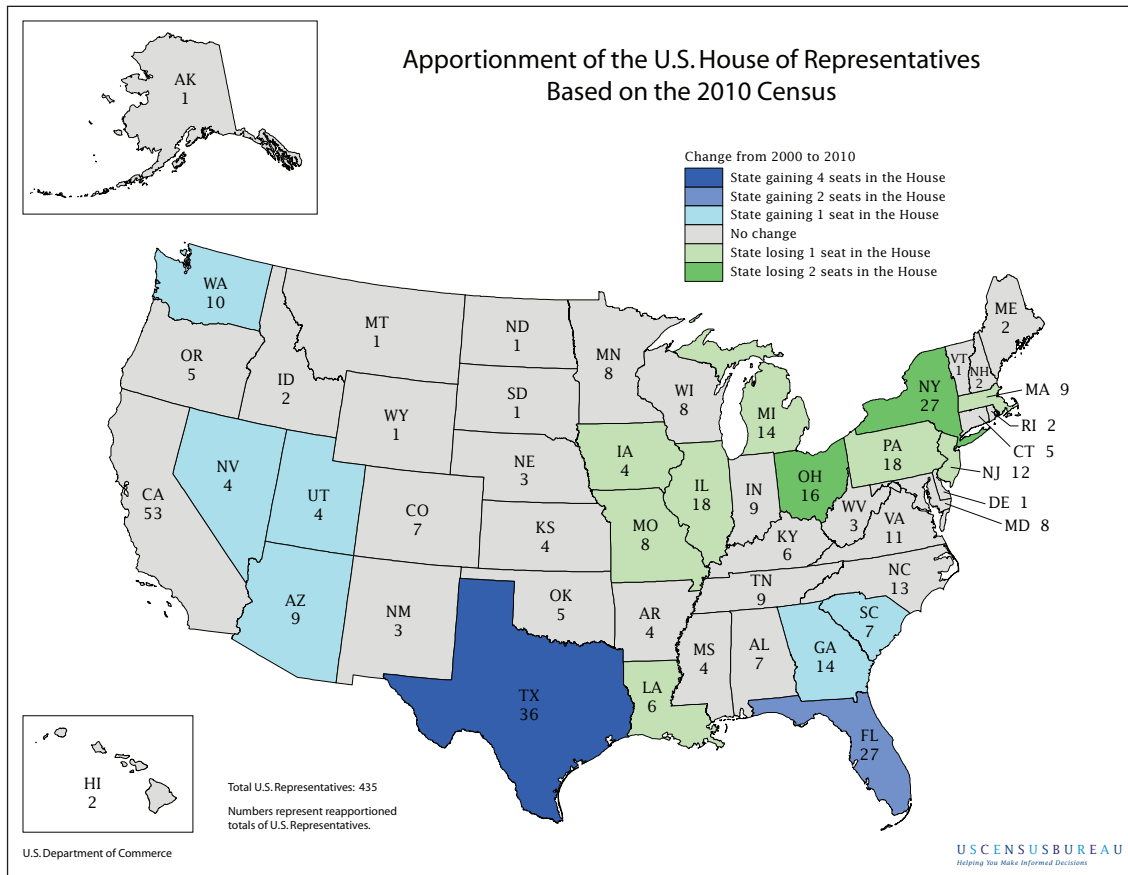
une hausse de 17,3 % et l'Ouest 8 747 621 habitants soit un gain de 19,7 %. Seul l'État de la Louisiane qui figure dans la catégorie des États du sud a vu sa population décroître à l'instar du Michigan (nord-est) avec -0,6 %. Le Nord-Est a enregistré une croissance de 5,5 % et le Midwest 7,9 %. Une croissance limitée continue de caractériser les États de la *frostbelt*.

Deux États parmi les 50 sont qualifiés de « grands » gagnants : le Texas et l'Arizona. Le Texas qui se situe au deuxième rang des États américains après la Californie (37,8 millions) compte 25,5 millions d'habitants. C'est l'État américain qui a gagné le chiffre de population le plus élevé (un demi million de personnes en plus) alors que l'Arizona (6,3 millions d'habitants) a enregistré le taux de croissance le plus élevé 35 %. Les États ayant enregistré une croissance supérieure à la moyenne (9,7 %) incluent outre le Texas et l'Arizona, la Floride (18,8 millions) avec 16,6 %, la Géorgie (9,6 millions) avec 18,3 %, la Caroline du Nord (8,4 millions) avec 18,5 %, le Colorado (5,1 millions) avec 16,9 %, la Caroline du Sud (4,6 millions) avec 15,3 %, Utah (2,7 millions) avec 23,8 % et Washington (6,7 millions) avec 14 %.

La croissance démographique a été relativement faible dans 8 États, Illinois, Iowa, Louisiane, Massachusetts, Missouri, New Jersey et Pennsylvanie.

Les impacts du recensement sur l'organisation de la vie politique

L'année du recensement représente un moment fort de la vie politique de tout État et ses résultats font l'objet de grandes controverses. Il permet *a priori* de comptabiliser le nombre de SDF (sans domicile fixe) (*homeless*), de pauvres ainsi que d'immigrés (en situation légale ou en situation illégale), trois chiffres qui déterminent en grande partie la politique sociale ainsi que la politique de l'immigration. Le recensement s'avère par ailleurs une référence incontournable quand il s'agit d'attributions de fonds aux États et aux municipalités. Aux États-Unis, le budget fédéral destiné aux subventions est de l'ordre de 400 milliards de dollars. Toujours aux États-Unis, il s'avère un moment fort pour les minorités ethniques et leurs organisations respectives s'interrogeant ainsi sur leurs capacités d'influence et de lobbying à l'échelle nationale et à l'échelle locale. Les statistiques raciales et ethniques sont ainsi constitutives du recensement et de la dynamique politique³. Au printemps 2010, les médias ont indiqué que le président Obama, avait rempli le formulaire du Bureau du recensement et avait coché la case *African-American* de ce formulaire, même si *a priori* il aurait pu cocher la case « mixte » (2 ou 3 races) dans la mesure où comme il l'avait indiqué au cours de la campagne présidentielle, sa mère était blanche et son père africain. Le président Obama comme probablement de nombreux autres Américains a



Au sein du Congrès, le Sénat assure la représentativité du territoire alors que la Chambre des Représentants reflète la répartition spatiale de la population. Aussi chacun des États élit deux sénateurs et le Sénat compte 100 personnes. Quant à la Chambre des Représentants, elle compte 435 sièges et il revient à l'État fédéral de les répartir entre les 50 États afin d'assurer le principe de l'équivalence démographique des circonscriptions électorales.

tout simplement refusé de cocher la case « métis » dans la mesure où la civilisation américaine a peu valorisé le métissage. La langue anglaise ne traduit pas vraiment ce terme et utilise par contre celui d'hybridité.

Une autre spécificité du recensement américain réside dans l'usage des données du recensement pour intégrer les mutations spatiales de la société américaine dans l'organisation de la vie politique. Il est vrai que la démocratie de représentation est indissociable de la notion de territoire déterminé par un périmètre précis afin d'assurer l'élection de responsables politiques. La notion de périmètre étant indissociable de la démocratie de représentation, il s'agit alors pour les Américains de vérifier en permanence (à l'occasion du recensement) la pertinence du découpage des circonscriptions électorales en fonction des mutations démographiques. Outre l'attention particulière portée aux notions de territoire et de périmètre, l'État fédéral cherche à s'assurer de la vitalité de la démocratie de représentation et ainsi à attribuer des sièges à des représentants en fonction du poids démographique de chacun des États. Au sein du Congrès, le

Sénat assure la représentativité du territoire alors que la Chambre des Représentants reflète la répartition spatiale de la population. Aussi chacun des États élit deux sénateurs et le Sénat compte 100 personnes. Quant à la Chambre des Représentants, elle compte 435 sièges et il revient à l'État fédéral de les répartir entre les 50 États afin d'assurer le principe de l'équivalence démographique des circonscriptions électorales.

Dans ce contexte, les résultats du recensement représentent un enjeu considérable dans la mesure où ils servent de référentiel pour (1) répartir les 435 sièges de la Chambre des Représentants entre les 50 États (2) déterminer le nombre de grands Électeurs de chacun des États au sein du Collège électoral (le collège central des élections présidentielles) et ensuite dans une phase postérieure (3) autoriser les États à redessiner les frontières des circonscriptions électorales notamment quand ils ont gagné ou perdu des sièges à la Chambre des Représentants. Le collège électoral des Grands électeurs inclut pour chacun des États le chiffre de représentants au Congrès c'est-à-dire au (1) Sénat et (2) à la Chambre des Représentants.

U.S. Department of Commerce
U.S. Census Bureau

Table 1. APPORTIONMENT POPULATION AND NUMBER OF REPRESENTATIVES, BY STATE: 2010 CENSUS

STATE	APPORTIONMENT POPULATION (APRIL 1, 2010)	NUMBER OF APPORTIONED REPRESENTATIVES BASED ON 2010 CENSUS	CHANGE IN SEATS FROM CENSUS 2000 APPORTIONMENT
Alabama	4,802,982	7	0
Alaska	721,523	1	0
Arizona	6,412,700	9	+1
Arkansas	2,926,229	4	0
California	37,341,989	53	0
Colorado	5,044,930	7	0
Connecticut	3,581,628	5	0
Delaware	900,877	1	0
Florida	18,900,773	27	+2
Georgia	9,727,566	14	+1
Hawaii	1,366,862	2	0
Idaho	1,573,499	2	0
Illinois	12,864,380	18	-1
Indiana	6,501,582	9	0
Iowa	3,053,787	4	-1
Kansas	2,863,813	4	0
Kentucky	4,350,606	6	0
Louisiana	4,553,962	6	-1
Maine	1,333,074	2	0
Maryland	5,789,929	8	0
Massachusetts	6,559,644	9	-1
Michigan	9,911,626	14	-1
Minnesota	5,314,879	8	0
Mississippi	2,978,240	4	0
Missouri	6,011,478	8	-1
Montana	994,416	1	0
Nebraska	1,831,825	3	0
Nevada	2,709,432	4	+1
New Hampshire	1,321,445	2	0
New Jersey	8,807,501	12	-1
New Mexico	2,067,273	3	0
New York	19,421,055	27	-2
North Carolina	9,565,781	13	0
North Dakota	675,905	1	0
Ohio	11,568,495	16	-2
Oklahoma	3,764,882	5	0
Oregon	3,848,606	5	0
Pennsylvania	12,734,905	18	-1
Rhode Island	1,055,247	2	0
South Carolina	4,645,975	7	+1
South Dakota	819,761	1	0
Tennessee	6,375,431	9	0
Texas	25,268,418	36	+4
Utah	2,770,765	4	+1
Vermont	630,337	1	0
Virginia	8,037,736	11	0
Washington	6,753,369	10	+1
West Virginia	1,859,815	3	0
Wisconsin	5,698,230	8	0
Wyoming	568,300	1	0
TOTAL ¹	309,183,463	435	

¹ Apportionment population includes the resident population for the 50 states, as ascertained by the Twenty-Third Decennial Census under Title 13, United States Code, and counts of overseas U.S. military and federal civilian employees (and their dependents living with them) allocated to their home state, as reported by the employing federal agencies. The apportionment population excludes the population of the District of Columbia.

Le formulaire du recensement de 2010 a été largement simplifié dans la mesure où il ne comporte plus que 10 questions (contre 50 autrefois). Sur les 120 millions de formulaires distribués, 13 millions étaient bilingues (anglais, espagnol) et sur demande il était possible de recevoir des formulaires bilingues en chinois, coréen, russe et vietnamien.

Les gagnants et les perdants de la procédure de l'*apportionment*

Faire converger et coïncider résultats du recensement et organisation de la démocratie de représentation à l'échelle du territoire national, une démarche administrative désignée *apportionment*, se traduit généralement par une redistribution de sièges favorisant certains États et défavorisant d'autres. Le Texas et l'Arizona qualifiés de grands gagnants du recensement gagnent respectivement 4 sièges et 1 siège alors que le Michigan (État où est localisé Detroit) ayant perdu 0,6 % de la population perd un siège tout comme l'Illinois (12,8 millions habitants et taux de croissance 3,3 %). La Californie demeure le premier État de la fédération avec ses 37 millions d'habitants mais ne voit pas augmenter le nombre de ses représentants dans la mesure où le taux de croissance se situe autour de 10 % à l'image de la moyenne nationale. New-York, troisième État de la fédération par son poids démographique (19 millions d'habitants) et l'Illinois 5^e État de la confédération (12,8 millions d'habitants) n'ayant enregistré une croissance respective que de 2,1 % et 3,3 % voient leur chiffre de représentants baisser. New-York perd ainsi deux représentants et l'Illinois un représentant.

Les États ayant enregistré une croissance supérieure à la moyenne nationale (9,7 %) incluent outre le Texas (20,6 %) et l'Arizona (24,6 %) certains États comme la Floride (16,6 %) la Géorgie (18,3 %), la Caroline du Sud, (15,3 %), Utah (23,8 %), Nevada (35 %) et Washington (14 %). Aussi ces 6 derniers États vont voir le nombre de représentants augmenter. La Floride gagne 2 sièges, Washington, Nevada, Utah, Arizona, Géorgie et Caroline du Sud vont chacun gagner 1 siège. Aussi si 8 États gagnent au moins un élu à la Chambre des Représentants sachant que le Texas en gagne 4 et la Floride 2, cela signifie qu'un total de douze sièges sont redistribués. La redistribution de ces sièges se fait nécessairement au détriment d'autres États. Aussi 8 États vont perdre 1 représentant: Illinois (3,3 %), Iowa, Louisiane, Massachusetts, Michigan, Missouri, New Jersey et Pennsylvanie pendant que New-York et Ohio perdent chacun 2 représentants. Le 23^e recensement a ainsi entraîné une redistribution de 12 sièges à la Chambre des Représentants afin de permettre une meilleure représentativité des États ayant enregistré une croissance démographique. Huit États sont gagnants et 10 États sont perdants. L'ouest et le sud gagnent pratiquement l'essentiel soit 11 sièges à la Chambre des Représentants.

La procédure intitulée *Congressional apportionment* a pour objectif de faire en sorte que tout élu à la Chambre des Représentants représente un chiffre de population identique, autour de 710 767 habitants ce qui permet de respecter la règle fondamentale *one person, one vote* et éviter que certaines populations soient mieux représen-

tées que d'autres à la Chambre des Représentants. Les Américains parlent ainsi d'une « *fair representation* », de la population dans les instances politiques (une représentation juste). La procédure institutionnelle permet de répercuter les mutations enregistrées dans la répartition spatiale de la population américaine dans la structure de la démocratie de représentation. Une fois achevée, cette procédure en déclenche une seconde à l'initiative cette fois-ci des États fédérés afin de faire respecter à leur tour le principe de l'équivalence démographique des circonscriptions électorales. Il s'agit alors du *redistricting* une procédure généralement menée par le gouverneur et l'Assemblée législative de l'État qui se traduit par de sérieuses négociations entre les partis politiques en présence. Suite aux dernières élections de novembre 2010 qui incluaient des élections de gouverneurs dans de nombreux États et qui se sont traduites par l'émergence de gouverneurs républicains, les affrontements entre partis politiques risquent d'être sérieux, même si certains États ont décidé de confier la procédure « *redistricting* »⁴ à une équipe indépendante.

Pour les politologues américains, malgré la victoire du parti républicain qui désormais détient la majorité à la Chambre des Représentants, rien n'est vraiment gagné pour 2013 (année de la prochaine élection présidentielle) dans la mesure où les États ayant enregistré une croissance démographique détiennent un pourcentage important de Latinos. Or les Latinos ont plus tendance à voter pour les démocrates que pour les républicains. Aussi si le Texas a gagné 4 sièges, il y a de fortes chances pour que les Latinos soient mieux représentés à la Chambre des Représentants.

Interpréter le principe de l'« équivalence démographique » à l'heure de la gouvernance publique ?

À l'heure où nos sociétés font face à une nouvelle étape du capitalisme – dont les formes d'accumulation du capital ne se limitent plus au territoire national pour s'inscrire dans des flux et réseaux désormais globaux – et à la construction européenne tout en s'inscrivant dans la décentralisation, l'action publique se complexifie⁵. Celle-ci exige désormais un pilotage à plusieurs acteurs et à plusieurs niveaux afin d'éviter les cloisonnements territoriaux et institutionnels, une perspective que l'expression « gouvernance publique » suggère bien⁶. La gouvernance publique présente l'avantage de fonder la décision publique sur un mode plus réticulaire et moins hiérarchisé prenant en compte une pluralité d'acteurs et une pluralité d'échelles territoriales. Il s'agit en d'autres termes de tirer le meilleur parti de la démocratie de représentation et de la démocratie de participation qui représentent tout compte fait les deux faces de la même

pièce. Mais en associant démocratie de représentation et démocratie de participation, il convient de s'assurer en permanence de la légitimité des acteurs s'inscrivant dans les deux expressions démocratiques. Pour des raisons qu'il est difficile d'expliquer en quelques lignes, il est possible de faire le constat d'une faible vigilance à l'égard de la démocratie de représentation que d'ailleurs l'usage de plus en plus fréquent du terme « défiance » véhicule bien. Aussi la récente publication des résultats du recensement américain qui a entraîné la redistribution des sièges entre les États fédérés au sein de la Chambre des Représentants à Washington se présente comme une occasion pour discuter de l'impératif d'une « juste » représentation pour s'assurer de la légitimité des élus.

Selon les chiffres avancés par la presse américaine, le recensement de 2010 aurait coûté 14 milliards de dollars (contre 8 pour l'année 2000 et 4 en 1990). Ces mêmes sources indiquent que le Bureau de recensement (dirigé par Robert Graves) aurait embauché 140 000 personnes pour assurer la collecte des données sur l'ensemble du territoire. Intéressant de constater qu'à l'heure où les extrémistes américains (*Tea-party movement*) s'organisent pour dénoncer l'arrogance de l'État fédéral et reprendre le slogan de l'époque Reagan affirmant que « le gouvernement est le problème » (*the government is the problem*) afin de valoriser et valider une fois de plus la prééminence du marché sur le politique, le recensement ne fait l'objet d'aucune critique et ce en dépit de son coût. Outre-Atlantique, le recensement est en effet perçu comme un vecteur fondamental de l'organisation de la vie politique que nul ne conteste dans la mesure où il permet de faire respecter le principe de l'équivalence démographique de la circonscription électorale. Tout élu à la Chambre des Représentants du Congrès américain représente, indépendamment de sa localisation géographique au sein du territoire national, 710 767 personnes. Avec ce principe d'équivalence démographique, tout Américain a le sentiment d'être représenté sur un mode équitable et perçoit la Chambre des Représentants comme un espace politique reflétant la dynamique sociale sachant que la représentativité du territoire est assurée par le Sénat, l'autre Chambre du Congrès.

L'exercice qui consiste à mettre en perspective l'expérience américaine n'a certainement pas pour objectif de prendre les États-Unis comme un modèle. En effet comme chacun le sait, l'histoire de l'État tout comme celle de la démocratie est loin d'être identique dans les deux pays comme l'affirmait déjà Tocqueville. L'observation de ce terrain somme toute étranger ainsi que l'analyse qu'on peut en tirer s'avèrent toutefois un moment précieux pour prendre distance par rapport à son contexte et prolonger le débat tout en réaffirmant les principes de la gouvernance. La gouvernance est perçue comme un

alliage précieux de la démocratie de participation et de la démocratie de représentation. Cet alliage (ou encore ce métissage) qui est loin d'être naturel exige que l'on prenne quelques précautions et qu'on s'assure en permanence de la légitimité de l'un et de l'autre. Pour ce qui concerne la démocratie de représentation, le recensement s'avère l'outil incontournable pour s'assurer sur un mode quantitatif et précis (donc difficilement réfutable) de la légitimité la représentation. Il est une des conditions nécessaires pour que les débats et donc les délibérations reflètent la demande sociale dans les meilleures conditions. Cette faible vigilance à l'égard de la représentativité et du principe de l'équité de la représentation conduit l'opinion publique à croire qu'un élu de la circonscription A à l'Assemblée nationale (pour prendre un exemple) représentant une population de 37 000 habitants serait équivalent à un élu de la circonscription B représentant une population six fois plus importante. L'écart est admis et semble relever d'un *statu quo* négocié alors qu'au même moment certains s'interrogent sur le rôle de l'Assemblée dans la vie politique nationale – une posture aisée pour dénoncer l'attitude du gouvernement – pendant que d'autres estiment qu'elle ne reflète pas vraiment les forces vives de la nation. Dépasser cette asymétrie entre les deux représentations d'une assemblée élue exige que l'on se mobilise.

Évoquer le recensement américain se présente comme une opportunité pour affirmer l'intérêt de l'inscription des mutations sociales et spatiales de la société dans l'organisation de la démocratie de représentation. Assurer autant que possible sa « juste » représentation s'avère un impératif à l'heure de la gouvernance et relève de l'intérêt général.

C. G-G.

1. Les ménages comme les entreprises préfèrent se retrouver dans des communes où le niveau de vie des habitants est relativement satisfaisant, où les impôts locaux sont faibles ou plutôt modérés tout en bénéficiant d'une offre de services publics de qualité, comme l'éducation, les transports et les services sociaux.

2. Comme chacun le sait depuis les travaux de Tocqueville, les États-Unis se caractérisent principalement par leurs capacités à valoriser aussi bien la démocratie de représentation que la démocratie de participation. Ces deux formes sont constitutives de la vie politique.

3. Consulter l'ouvrage de Paul Schor, *Les statistiques raciales*, EHESS, 2010.

4. La procédure du *redistricting* également rebaptisée « gerrymandering » du nom d'un gouverneur du Massachusetts qui en 1812 avait donné une forme bizarre proche de celle de la salamandre à l'une des circonscriptions électorales de son État.

5. Voir le *Dictionnaire des mondialisations* sous la direction de Cynthia Ghorra-Gobin dont une version actualisée paraîtra chez Colin, en 2011.

6. Consulter *Le glossaire de la gouvernance publique*, sous la direction de Laurence Lemouzy, Éditions ISMaPP, 2010/11.